Revue des Études grecques, LXII, 1949.

P. 92-162. J. et L. Robert. Bulletin épigraphique.

Indépendamment des observations dont nous faisons état à propos de tel ou tel texte particulier, nous empruntons aux deux auteurs les renseignements que voici :

- P. 124, nº 93. D'après B. G. Kallipolitis, dans Μνημόσυνον Ν. Γ. Παππαδάκι, p. 315-317 (Ἐπετηρὶς τῆς φιλοσοφικῆς σχολῆς de Salonique, t. VI, 1948). A Thessalonique.
- 189) Sarcophage de Π. Μέμιος Ἐπικράτης βουλευτής et de Ἰουλία Βρησείς. Le personnage, bien plutôt qu'un descendant hellénisé de P. Memmius Regulus, comme dit l'auteur, est un Grec dont la famille a reçu le droit de cité de ce proconsul.
- P. 139, nº 151. J. Keil, dans un article de Halil Edhem hâtıra Kitabı, 1947, consacré au Sarapeion d'Éphèse, p. 181-192, utilise une dédicace inédite à Caracalla, martelée.
- P. 146-147, no 190. Selon H. Bossert et Bahadır Alkım, Karatepe, Kadirli and its environments, second preliminary Report (Publ. Univ. Istanbul, no 340, 1947). A Kadirli (Kars Bazar).
- P. 21, nombreuses figures et pl. 10, 11, 35.
- 190) L. Conetanio L. f. Crust. Proculo Carsulas uixit an. XXIII me. XI d. XX[VIII L.] Cone-

ta[nius P]rocu[lus trib. leg.] VI Ferr. [filio] piissimo. [Λ. Κ]ωνητανίω Λ. υίῶι [Πρ]όκλω: ἔζησεν ἔτη [κγ'] μῆν. ια' ἡμ. κη' · Λ. Κω[ν]ητάνιος Πρόκλος χρ. υίῷ εὐσε- 6εστάτωι.

Vers la fin du texte grec,  $\chi$  ( $\iota$ - $\lambda(\alpha)\rho$  ( $\chi \circ \varsigma$ ).

Le personnage était originaire de Carsulae, en Ombrie; la légion VI<sup>a</sup> Ferrata était campée depuis 71 en Commagène.

- P. 22 avec fig. 47, 48 et 179. Le [...] Felix d'une dédicace divine pourrait être le M. Αὐρήλιος Φῆλιξ connu par I. G. R., III, nº 911.
- P. 281-296. Jeanne et G. Roux. Au Musée lapidaire de Carpentras. Stèle de marbre fort endommagée (pl. III).
- 191) Décret des archontes et de la communauté des Juifs de Béréniké (la moderne Benghazi), honorant Decimus Valerius Dionysius, fils de Gaius, qui avait embelli à ses frais un « amphithéâtre » (C. I. G., nº 5362).

Ce décret s'éclaire par un décret semblable de même provenance, conservé au Musée Saint-Raymond à Toulouse, et rendu en faveur d'un gouverneur romain, Marcus Tittius, fils de Sextus (I. G. R., I, no 1024).

Bibliogr. concernant les deux textes. Discussion sur le sens du mot « amphithéâtre », sans doute « un bâtiment officiel juif de forme elliptique ou circulaire, ... utilisé comme salle de délibération et dépôt d'archives ».